## Tableau n° 52

## Les Macrolides

Date de création : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995 Date de la dernière mise à jour : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme, confirmé par test ou épreuve fonctionnelle, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Manipulation ou emploi des macrolides notamment spiramycine et oléandomycine.
Insuffisance respiratoire chronique obstructive secondaire à la maladie asthmatiforme.	1 an	